

SERVICES PERISCOLAIRES MODE D'EMPLOI !

Le 14 juin 2019

L'année scolaire se termine, il nous faut déjà préparer la rentrée prochaine...

Les différents services accessibles sur inscription

Garderie à la Maison des associations (☎ 03.20.81.15.06 ou 06.46.90.02.36 - lundi, mardi, jeudi et vendredi 7h30 - 8h35 et 16h30 - 18h30) - Dès le lundi 2 septembre

Notre équipe d'animation est là pour vos enfants. Jeux de société, activités manuelles ou coin lecture en partenariat avec la bibliothèque de Prêmesques, les enfants seront bien occupés !

Cantine (lundi, mardi, jeudi et vendredi 11h45 - 13h20) - Dès le lundi 2 septembre

La restauration s'effectue en 2 services de 45 minutes. Lors de la pause, un temps calme ou des jeux sont proposés aux enfants.

Salle calme à l'école (lundi et jeudi 16h30 - 17h30) - Dès le lundi 9 septembre jusqu'au 25 juin 2020 inclus

Proposée sur le temps de garderie, elle permet aux enfants du CE1 au CM2 d'effectuer leurs devoirs en toute autonomie. Il ne s'agit en aucun cas d'une étude, les devoirs doivent donc être vérifiés par les familles.

Les inscriptions, trop facile !

Où ?

Sur le site internet de la mairie www.mairie-premesques.fr, « Portail des familles », « Je m'inscris et je paie en ligne ».

Comment ?

Avec mon identifiant et mon mot de passe personnels. Nouvel utilisateur ? C'est la mairie qui me communiquera mon code collectivité, je pourrai ensuite créer mon compte. Contacter la mairie au 03.20.08.82.10.

Quand ?

5 grandes périodes d'inscription selon le cycle scolaire :

- . Période 1 du 2 septembre au 18 octobre : inscriptions du 17 juin au 13 juillet 2019
- . Période 2 du 4 novembre au 20 décembre : inscriptions du 23 septembre au 4 octobre 2019
- . Période 3 du 6 janvier au 14 février : inscriptions du 25 novembre au 7 décembre 2019
- . Période 4 du 2 mars au 10 avril : inscriptions du 20 au 31 janvier 2020
- . Période 5 du 27 avril au 3 juillet : inscriptions du 16 au 28 mars 2020.

Je m'inscris en retard ?

L'inscription n'est plus possible sur le site. On peut toutefois se rapprocher des services de mairie au 03.20.08.82.10.

J'ai un changement de dernière minute ?

J'appelle la mairie et signale toute annulation ou ajout de prestation.

Combien ça coûte ?

Tous les tarifs sont consultables sur le site de la mairie ou disponibles sur simple demande.

Et je paie quand ?

A réception de facture et dans les délais impartis. Le règlement se fait en ligne sur le site « www.mesfacturesonline.fr » avec les code et identifiant repris sur la facture. Il peut également être déposé en mairie.

Quels documents dois-je fournir ? *

3 documents essentiels à remettre en mairie avant le 13 juillet :

. la fiche sanitaire * : pour le bien de mon enfant et sa sécurité, il est essentiel de la fournir dès la 1^{ère} inscription (document téléchargeable sur le site ou disponible en mairie) et ce avant le 13 juillet 2019

. L'attestation CAF reprenant le quotient familial * : sans ce document, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique

. le coupon-réponse du règlement intérieur * : l'ensemble des services est soumis à un règlement intérieur. Il est essentiel d'en prendre connaissance et de nous remettre un coupon valant acceptation. Ces 2 documents sont téléchargeables sur le site de la mairie ou disponibles sur simple demande.

Sans ces documents, aucune inscription ne pourra être validée.

↳ **2 possibilités pour nous transmettre ces documents essentiels avant le 13 juillet : en mairie ou par mail à l'adresse suivante : mrouselle.premesques@outlook.fr**

L'équipe d'animation

6 animateurs et 3 ATSEM survitaminés accueilleront les enfants dans les différents services. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter Maïté ROUSSELLE, responsable périscolaire au 06.46.90.02.36.

Bel été à tous et rendez-vous le lundi 2 septembre !

Le service périscolaire



**Inscription complète = tous les documents demandés *
+ inscription en ligne avant le 13 juillet !**